

Q. Lui auriez-vous vendu s'il eut pu s'en procurer dans la ville?—R. Je crois que non dans ce cas-là.

Q. Mais dans ce cas-ci il se plaignait de ne pouvoir en obtenir?—R. Oui.

Q. S'il eut pu s'en procurer dans la ville, lui auriez-vous vendu?—R. Non je ne crois pas. S'il eut pu en avoir en ville il ne serait pas venu chez moi. Ce que je suis prêt à affirmer sous serment, c'est que dans la poursuite de mes affaires je vends à d'autres qu'aux membres de l'association des détaillants. Nous ne nous bornons pas exclusivement à ceux qui font partie de l'association.

*Par M. Crocket:*

Q. Y eut-il des plaintes déposées dans ces cas là?—R. Oui, dans d'autres cas à ma connaissance.

*Par M. Sloan:*

Q. Vendez-vous aux entrepreneurs?—R. En général non, cependant, l'an dernier j'ai expédié à un entrepreneur quatre wagons de bois pour la construction de stations sur la ligne du Canadien-Nord.

*Par M. Herron:*

Q. Non seulement il y eut une plainte mais des lettres furent produites pour établir la preuve que vous aviez correspondu avec l'association promettant à cette dernière que vous n'enfreindriez pas les règlements de nouveau?—R. J'ai vu cela mais je n'ai jamais écrit une pareille lettre. Je n'ai jamais rien écrit de semblable à M. Stewart ni rien reçu de lui dans ce genre-là. S'il y a eu une lettre d'écrite de ma maison de commerce je n'en eu aucunement connaissance.

M. HERRON.—Vous êtes le gérant de votre maison de commerce. Il y eut deux lettres au sujet de ce que j'ai dit, et le secrétaire écrivit au plaignant lui déclarant qu'à l'avenir la chose ne se renouvelerait pas, car il en avait la promesse de la maison de commerce de M. Burrows.

*Par le Président:*

Q. Y eut-il des lettres de votre maison de commerce?—R. Non, il n'y a aucune lettre de ma maison de commerce promettant de ne pas vendre en dehors de l'association.

M. HERRON.—Il n'y eu rien de produit comme venant de la maison Burrows, mais il y eut une lettre du secrétaire de l'association à celui qui avait fait la plainte.

M. LANCASTER.—Disant qu'il avait fait une promesse?

LE TÉMOIN.—Je ne trouve aucune pareille garantie.

*Par M. Lancaster:*

Q. J'ai compris que vous aviez dit à M. Crocket, tantôt que si vous aviez vendu du bois à cet homme-là, alors qu'il pouvait s'en procurer dans la ville, vous vous attendiez à ce qu'une plainte fût déposée?—R. Je ne crois pas, j'ai dit, qu'il y avait d'autres plaintes dans d'autres cas.

Q. Vous avez parlé de ventes faites à des gens qui n'étaient pas membres de l'association, et je vous ai demandé s'il y avait eu des plaintes?—R. Non, je connais plusieurs cas où il n'y eut pas de plaintes.

Q. Il y en eut une dans ce cas-ci?—R. Oui, je ne l'ai su que lorsque je l'ai vue ici, je n'en connaissais rien avant de voir la lettre de M. Carruthers qui est produite ici.